



Licenciement faute grave et temoignage pour denigrement de m empl

Par **sissou69**, le **29/09/2015** à **09:47**

bonjour

je suis salarie depuis 3 ans dans un institut de beauté en tant que responsable
je precise que tous se passait bien jusqu'au depart de mes vacances qui se sont derouler du 25 au 30 juillet 2015.

ma patronne na jamais eu a ce plaindre de mois elle ma meme reconnue en avril 2015 un coefficient superieur avec auguementation de salaire .

pendant mes vacances une salariee de l entreprise ma telephoner pour me dire tous le mal que mon employeur a dit de moi pendant les vacances en me demandan de ne pas en parler pour quelle ne se fasse pas engueuler.

c etais plus fort que moi vue que des fais de ma vie personel ont etet relater pendant mes vacance je me sentais obliger d en parler a ma patronne .la salarie a appris que j avais repeter et ma menacer par sms de dire a ma patronne ce quelle aurait a lui dire .et je ne vois pas quoi sincerement !suite a ses menace j ete mise en arret maladie pour deprimes du 4 aout 2015 au 17 aout 2015 . pendant ma maladie je suis aller chercher ma payes sur mon lieu de travail et mon employeur me propose une ruptur conventionel et m exige de prendre tous mes conger payer ce que je n ai pas le choix d accepter.

apres avoir signer une ruptur conventionel qui ne me convenais pas car elle me devais de l argent sur mes conger payer quelle ne veut pas payer je decide de revenir sur ma ruptur conventionel dans le delai legal (etant toujours en coger depuis mon arret maladie jusqu'au 27 septembre 2015)je recois un ^premier courrier de la part de mon employeur qui m explique quelle prend acte de mon recommender pour me desister de la ruptur mais quen revanche elle con,teste me devoir de l argent, or elle me doit bien de l argent car j ai toujours ete payer sur mon salaire de base par rapport aux conger alors quelle aurais du me compter mes primes sur ca. je repond a son recommender :

- les conger payer ne sont pas payer correctement

-j'espère retrouver une ambiance sereine à mon retour de congé payé le 30 septembre 2015
-je l'informe des menaces de l'employeur
-et enfin je lui explique que j'ai travaillé loyalement et que je me suis investi pleinement dans son entreprise et que ceci m'affecte beaucoup de devoir partir brutalement et sans aucune explication.
Après tout, ceci mon patron me répond en recommandant en disant
-que c'est moi qui suis à l'origine des menaces de l'employeur
-qu'elle a des attestations de salarié et d'ancien salarié qui dit que j'utiliserais des méthodes violentes de management et que je dénigrerais systématiquement la direction.

Je rappelle que j'ai aussi des attestations qui expliquent que je suis quelqu'un de très professionnel et consciencieux et que ma patronne passe son temps à me dénigrer quand je ne suis pas là
pour ce qui est de la violence de mes méthodes de management, c'est faux, j'ai des messages échangés avec un des témoins anciens salariés pour prendre des nouvelles de son enfant qui date de mars 2015 pour prouver que je garde contact avec les filles qui ne sont plus dans l'entreprise.
Que dois-je faire, j'ai pris un avocat, je pense attaquer aux prud'hommes
comment contester les attestations faites par mes collègues et ex-collègue

Par **moisse**, le **29/09/2015** à **11:34**

Bonjour,
[citation] j'ai pris un avocat, je pense attaquer aux prud'hommes[/citation]
Dans quel but et pour réclamer quoi ?

Par **sissou69**, le **29/09/2015** à **17:45**

Je n'ai pas compris votre réponse!

Par **sissou69**, le **29/09/2015** à **17:46**

Ah pardon, je ne sais pas, j'attends des réponses sur ma situation parce que je me sens injustement puni

Par **sissou69**, le **29/09/2015** à **17:46**

Ah pardon, je ne sais pas, j'attends des réponses sur ma situation parce que je me sens injustement puni

Par **moisse**, le **29/09/2015** à **17:48**

Bonsoir,

On risque de tourner en rond, car en fait moi je n'ai pas compris la question.

S'il s'agit de répondre aux attestations écrites contre vous, il suffit d'apporter la preuve de leur fausseté.

Mais ma question demeure: que cherchez vous à obtenir en saisissant le conseil des prudhommes ?

Par **moisse**, le **29/09/2015** à **17:54**

Bonsoir,

[citation] je me sens injustement puni

[/citation]

Vous n'avez pas fait état d'une quelconque punition.